

PLAN DE FORMATION – TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES DE BASE

OBJECTIF :

Maîtriser l'arrêté ADR en vigueur (chapitre 1.3) pour le transport routier de marchandises dangereuses (TMD)
Identifier les obligations de la réglementation du transport de marchandises dangereuses applicables à ses activités
Mettre en application les prescriptions réglementaires

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

Tout conducteur assurant le transport de marchandises dangereuses en national ou en international pour les classes : 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8, 9, (sauf les classes 1 et 7), conditionnées

- en colis
- en vrac solide benne ou conteneur
- en citerne fixe ou démontable ≤ à 1000 litres
- en conteneur citerne ≤ à 3000 litres

Depuis le 1er Janvier 2007, les conducteurs de véhicules, dont le PMA est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, doivent également suivre une formation initiale de base. Aucun prérequis n'est nécessaire, conformément à « l'arrêté TMD ».

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

La formation est assurée par une équipe de formateurs ayant tous plus de 10 ans d'expérience dans la formation au transport de matières dangereuses. Ils sont tous issus du métier de conducteur de transport de matières dangereuses.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias.
- Livret de suivi individuel de la formation.

EFFECTIFS :

- 20 stagiaires maximum par session

PROGRAMME DE FORMATION : Durée totale de formation 21H

Formation théorique

Réglementation nationale et internationale
Les formations et spécialisation en MD
Les principaux risques des MD
Les effets redoutés
Les changements d'états physiques des corps
Documents de bord, sûreté
Équipement des véhicules
Les quantités limitées, les quantités exceptées
Chapitre 1.1.3.6
Signalisation et placardage des véhicules
Conditionnement, emballage, marquage, étiquetage des MD
Chargement en commun
Chargement, calage, arrimage
Circulation, tunnels, stationnement
Surveillance, procédure d'urgence, accidents TMD
Alcoolémie, responsabilités
Aspect théorique sur les risques liés au feu

Formation pratique

Classification et identification des MD
Équipement général des véhicules
Aspect pratique sur les risques liés au feu (exercice incendie)

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS : Durée 2h

Questionnaire d'évaluation QCM

VALIDATION:

Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses - Certificat ADR Formation de base, en cas de réussite à l'examen.

SARL NASSIBOU

N° SIRET : 442 949 855 000 13 - N° D'ACTIVITE : 98 97 03 18 097
CODE APE : 804 C - N° AGREMENT : 0953/DDE